

## **ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2025-85**

### **ARRÊTÉ MUNICIPAL PORTANT ORGANISATION D'UNE JOURNEE D'INFORMATION ET D'ADOPTION SUR LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL**

Je, soussigné Pascal DERIOT, Maire de la commune de THISE ;  
VU le Code général des collectivités territoriales notamment les articles L.2211-1, L. 2212-2 et suivants ;  
VU l'article L.310-2 du Code du Commerce ;  
VU le code de la route, notamment les articles R411-8, R411-24, R411-25, R411-26 et R411-28 ;  
VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2213-1 et suivants fixant les pouvoirs généraux du Maire en matière de police de circulation et de stationnement ;  
VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre I huitième partie – signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 06 novembre 1992 et l'ensemble des textes qui l'ont modifié ;  
VU les articles L 321.6 à L 321.8 et R 321.1 à R 321.12, R 633.1 à R 633.5 et R635.3 à R 635.7 et R 610.5 du Code pénal ;  
VU la demande du 28 mars 2025 de Madame Frédérique Duvivier Présidente de l'association NMC « Nala, Mystic et compagnie » d'utiliser la salle des fêtes et le parking de la place Pertenstein sur la commune de Thise.

### **ARRÊTE**

#### **ARTICLE 1 :**

L'association NMC « Nala, Mystic et compagnie » est autorisée à utiliser le parking de la place Partenstein le samedi 15 novembre 2025 de 14h00 à 20h00 et le dimanche 16 novembre 2025 de 08h00 à 20h00.

#### **ARTICLE 2 :**

Toute contravention au présent arrêté sera constatée par procès-verbaux des personnels de gendarmerie et/ou des agents assermentés de l'administration et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

#### **ARTICLE 3**

Le présent arrêté sera affiché en mairie et sur site.

#### **ARTICLE 4 :**

Monsieur le Maire de THISE, Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Marchaux / Roulans, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à : Madame Frédérique Duvivier présidente de l'association « NMC » : [association.1901.nmc@gmail](mailto:association.1901.nmc@gmail)  
-SDIS25

Fait à Thise, le 14 Octobre 2025  
Le Maire,



Pascal DERIOT

